



Facture d'acte de notorieté

Par **lopezm**, le **18/02/2017** à **16:19**

Bonjour,

Suite au décès de mon père,
j'ai fais faire un acte de notoriété.

J'ai reçu une facture récapitulative a 281.80 € ttc par email.

Au téléphone, le clerc, lors de la prise de rdv pour signature m'annonce une somme a réglé
arrondie à 250 € ttc !!

Cela est -il normal et légal ?

Suis-je en droit de refuser?

Je peux transmettre le document si besoin.

Merci d'avance.